

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 4 AOÛT 1909.

Rapport de la Commission de l'Industrie et du Travail, chargée d'examiner le Projet de Loi fixant la durée de la journée du travail dans les mines, amendé par la Chambre des Représentants.

(Voir les n^{os} 103, session de 1902-1903; — 59, 78, 91, 98, 110, 114, 121, 125, 126, 128, 132, session de 1908-1909, de la Chambre des Représentants; — 49, 87, 91, 96, 101, session de 1908-1909, du Sénat; — 240 et 249, session de 1908-1909, de la Chambre des Représentants; — 113, session de 1908-1909, du Sénat.)

Présents : MM. le Vicomte SIMONIS, Président; CLAEYS BOUÛAERT, Vice-Président-Rapporteur; AUGUSTE COOLS, DE FUISSEAUX, DUPRET, HENRICOT, HIARD, MAGIS.

MESSIEURS,

La Commission de l'Industrie et du Travail s'est réunie pour examiner la situation faite au Sénat par le rejet des amendements qu'il avait apportés au Projet de Loi fixant la durée de la journée du travail dans les mines, voté par la Chambre des Représentants. Le Sénat avait adopté le Projet de Loi dans un large esprit de conciliation, esprit dont il ne s'est jamais départi et n'entend pas se départir, espérant que la Chambre serait entrée dans les mêmes vues.

Certaines modifications auraient pu être admises, notamment en ce qui concerne le deuxième paragraphe de l'article 3, supprimé comme étant inutile et surabondant, et les conditions mises à l'octroi de l'arrêté royal prévu dans le deuxième paragraphe de l'article premier. Mais la Chambre ayant méconnu le sens et la portée des amendements du Sénat, il paraît préférable de lui laisser l'initiative de propositions conciliatrices.

(2)

Dans ces conditions, aucun élément nouveau n'ayant été apporté dans la discussion, la Commission a été d'avis, à la majorité de ses membres, de maintenir le rapport de l'honorable baron Orban de Xivry, empêché d'assister à la réunion, et de demander au Sénat le maintien du texte voté précédemment par la Haute Assemblée.

Une proposition d'ajournement a été repoussée par la majorité de la Commission.

Le Rapporteur,
ALFRED CLAEYS BOUUAERT.

Le Président,
VICOMTE SIMONIS.